



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/807
15 novembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
Point 17 j) de l'ordre du jour

NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES
ET AUTRES NOMINATIONS

Nomination du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie

Note du Secrétaire général

1. Par sa décision 41/320, du 11 décembre 1986, l'Assemblée générale, sur la proposition du Secrétaire général (A/41/957), a nommé M. Bernt Carlsson Commissaire des Nations Unies pour la Namibie, pour un mandat de six mois à compter du 1er juillet 1987. Par sa décision 42/311, du 8 décembre 1987, l'Assemblée, sur la proposition du Secrétaire général (A/42/848), a prolongé le mandat de M. Carlsson d'un an à compter du 1er janvier 1988.
2. Ayant achevé les consultations nécessaires, le Secrétaire général souhaite proposer à l'approbation de l'Assemblée générale une nouvelle prolongation du mandat de M. Carlsson en tant que Commissaire des Nations Unies pour la Namibie, pour une période d'un an à compter du 1er janvier 1989.
